

****ATTENTION : CES TABLEAUX DE TARIFS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS EN RELATION AVEC LES ARTICLES DE L'ENTENTE COLLECTIVE S'Y RAPPORTANT****

TV5 QUÉBEC CANADA

DU 15 SEPTEMBRE 2015 AU 14 SEPTEMBRE 2018

- **LA SÉANCE D'ENREGISTREMENT D'UN MESSAGE D'AUTOPUBLICITÉ « EN CHAMP » COMPREND UN MAXIMUM DE VINGT-SIX (26) TEXTES ET SE PAIE SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :**

En vigueur	Séance (4 heures)	Heure supplémentaire
Du 15 sept. 2015 au 14 sept. 2016	900,07 \$	88,76 \$
Du 15 sept. 2016 au 14 sept. 2017	918,10 \$	90,54 \$
Du 15 sept. 2017 au 14 sept. 2018	936,46 \$	92,35 \$

- **LA SÉANCE D'ENREGISTREMENT D'UN MESSAGE D'AUTOPUBLICITÉ « HORS CHAMP » COMPREND UN MAXIMUM DE CINQUANTE-CINQ (55) TEXTES, SAUF DE FAÇON EXCEPTIONNELLE, DU 15 DÉCEMBRE AU 5 JANVIER ET AVEC L'ACCORD DE L'ARTISTE, UN MAXIMUM DE SOIXANTE-CINQ (65) TEXTES, ET SE PAIE SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :**

En vigueur	Séance (3 heures)	Heure supplémentaire
Du 15 sept. 2015 au 14 sept. 2016	675,07 \$	88,76 \$
Du 15 sept. 2016 au 14 sept. 2017	688,57 \$	90,54 \$
Du 15 sept. 2017 au 14 sept. 2018	702,34 \$	92,35 \$

- **L'ENREGISTREMENT « EN CHAMP » DES INTERLUDES ET DES INTERCALAIRES SE PAIE SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :**

• En vigueur	Max. 3 interludes ou intercalaires (6 H.I.*)	Heure supplémentaire
Du 15 sept. 2015 au 14 sept. 2016	436,53 \$	79,47 \$
Du 15 sept. 2016 au 14 sept. 2017	445,26 \$	81,06 \$
Du 15 sept. 2017 au 14 sept. 2018	454,17 \$	82,68 \$

* H.I. = heures incluses

- L'ENREGISTREMENT « HORS CHAMP » DES INTERLUDES ET DES INTERCALAIRES SE PAIE SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :

En vigueur	Max. 3 interludes ou 4 intercalaires (4 H.I.)	Max. 5 interludes ou 6 intercalaires (6 H.I.)	Max. 7 interludes ou 8 intercalaires (6 H.I.)	Heures supplémentaires
Du 15 sept. 2015 au 14 sept. 2016	212,67 \$	329,92 \$	436,53 \$	79,47 \$
Du 15 sept. 2016 au 14 sept. 2017	216,93 \$	336,52 \$	445,26 \$	81,06 \$
Du 15 sept. 2017 au 14 sept. 2018	221,27 \$	343,25 \$	454,17 \$	82,68 \$

ANNEXE C Grille tarifaire ● Tarifs des fonctions – Émission non dramatique

Fonction	Date	Émission de 1 à 15 minutes			Émission de 16 à 30 minutes			Émission de 31 à 60 minutes			Émission de 61 à 90 minutes			¼ d'heure additionnel
		et tarif ½ journée 4 HI (HC et postsynchro seul.)			6 HI	HC	HS	8 HI	HC	HS	8 HI	HC	HS	
		4 HI	HC	HS										
Catégorie 1 animateur Artiste de variétés Artiste invité Chef de chœur Choriste-soliste Chroniqueur Comédien Commentateur Danseur Interviewer Lecteur Manipulateur Marionnettiste Mime Narrateur Panelliste Premier rôle Présentateur Soliste	15 sept. 2015 au 14 sept. 2016	216,06	53,25	81,92	332,80	55,30	82,94	444,42	55,30	83,97	564,22	71,68	105,47	89,09
	15 sept. 2016 au 14 sept. 2017	220,39	54,31	83,56	339,46	56,40	84,60	453,30	56,40	85,65	575,51	73,11	107,58	90,87
	15 sept. 2017 au 14 sept. 2018	224,79	55,40	85,23	346,25	57,53	86,29	462,37	57,53	87,36	587,02	74,58	109,73	92,69

Catégorie 2 Chanteurs et danseurs (groupe de 3 ou 4) Second rôle	15 sept. 2015 au 14 sept. 2016	164,86	40,96	61,44	225,28	37,89	55,30	300,03	37,89	55,30	432,13	53,25	80,90	89,09
	15 sept. 2016 au 14 sept. 2017	168,16	41,78	62,67	229,79	38,65	56,40	306,03	38,65	56,40	440,77	54,31	82,51	90,87
	15 sept. 2017 au 14 sept. 2018	171,52	42,61	63,92	234,38	39,42	57,53	312,15	39,42	57,53	449,59	55,40	84,16	92,69
Catégorie 3 Chanteurs et danseurs (groupe de + de 4) Mannequin Rôle muet	15 sept. 2015 au 14 sept. 2016	113,66	28,67	43,01	134,14	23,55	33,19	178,18	23,55	33,79	321,54	39,93	59,39	89,09
	15 sept. 2016 au 14 sept. 2017	115,94	29,25	43,87	136,83	24,02	34,47	181,74	24,02	34,47	327,97	40,73	60,58	90,87
	15 sept. 2017 au 14 sept. 2018	118,26	29,83	44,75	139,56	24,50	35,16	185,37	24,50	35,16	334,53	41,55	61,79	92,69
Catégorie 4 Figurant	15 sept. 2015 au 14 sept. 2016	79,87	18,43	30,72	86,02	14,34	22,53	115,71	14,34	22,53	264,19	33,79	49,15	89,09
	15 sept. 2016 au 14 sept. 2017	81,47	18,80	31,33	87,74	14,62	22,98	118,03	14,62	22,98	269,48	34,47	50,14	90,87
	15 sept. 2017 au 14 sept. 2018	83,10	19,18	31,96	89,49	14,92	23,44	120,39	14,92	23,44	274,87	35,16	51,14	92,69

ANNEXE E - TARIFS NOUVEAUX MÉDIAS

EN VIGUEUR	TARIF ET HI	DURÉE ET NOMBRE DE PRODUCTIONS AUTORISÉES DRAMATIQUES	DURÉE ET NOMBRE DE PRODUCTIONS AUTORISÉES NON DRAMATIQUES
Du 15 sept. 2015 au 14 sept. 2016	243,14 \$ - (4 HI)	- 10 capsules si moins de 3 minutes ou - 5 capsules – entre 3 et 5:59 minutes ou - 3 capsules – entre 6 et 10 :59 minutes ou - 2 capsules – entre 11 et 20 minutes	- 20 capsules si moins de 3 minutes ou - 10 capsules – entre 3 et 5:59 minutes ou - 6 capsules – entre 6 et 10 :59 minutes ou - 4 capsules – entre 11 et 15 :59 minutes ou - 2 capsules – entre 16 et 20 minutes
	375,47 \$ - (8 HI) 54,88 \$ - HC 82,84 \$ - HS		
Du 15 sept. 2016 au 14 sept. 2017	248,00 \$ - (4 HI)	- 3 capsules – entre 6 et 10 :59 minutes ou - 2 capsules – entre 11 et 20 minutes	- 4 capsules – entre 11 et 15 :59 minutes ou - 2 capsules – entre 16 et 20 minutes
	382,98 \$ - (8 HI)		
	55,97 \$ - HC 84,50 \$ - HS		
		ŒUVRES INTERACTIVES DRAMATIQUES	ŒUVRES INTERACTIVES NON DRAMATIQUES
Du 15 sept. 2015 au 14 sept. 2016	375,47 \$ - (8 HI) 82,84\$ - HS	Un maximum de 30 minutes de contenu en ligne	Un maximum de 60 minutes de contenu en ligne
Du 15 sept. 2016 au 14 sept. 2017	382,98 \$ - (8 HI) 84,50 \$ - HS		

HI : Heures incluses

HC : Heure complémentaire

HS : Heure supplémentaire